

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 MAI 2009**

Délibération
n° 2009.05.107

**Production plan de
cohésion sociale :
participation à Logélia
Charente pour la
réalisation d'un
logement locatif
public PLAI -
Opération "6 rue
Charles Peguy " sur la
commune
d'Angoulême**

LE VINGT MAI DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mai 2009**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Françoise LAMANT à Véronique DAVY, Alain PIAUD à Guy ETIENNE, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

André BONICHON, Eric DANCHE

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**PRODUCTION PLAN DE COHESION SOCIALE : PARTICIPATION A LOGELIA CHARENTE
POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF PUBLIC PLAI - OPERATION "6 RUE
CHARLES PEGUY " SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME**

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le règlement de participation de la ComAGA, adopté par délibération n° 31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLAI produit, répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30 % au maître d'ouvrage pour la réalisation proprement dite des logements.

Logélia Charente sollicite la ComAGA pour participer financièrement à la réalisation d'un logement public PLA-I 6 rue Charles Péguy sur la commune d'Angoulême. Le prix de revient de cette opération est de 136 594,59 €.

S'agissant d'acquisition-amélioration, il est proposé d'attribuer, conformément au règlement de participation, 100 % de la participation à Logélia Charente pour l'acquisition et la réalisation de ce logement de type PLA-I, soit 4 000 €.

Cette offre nouvelle de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle « Plan de cohésion sociale » (PCS).

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 15 avril 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 4 000 € à Logélia Charente pour la réalisation d'un logement PLA-I, situé 6 rue Charles Peguy à Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 20417 sous-fonction 70 - AP/CP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

02 juin 2009

Affiché le :

02 juin 2009